



La Belle Agence SAS de 7 500€ - RCS Meaux 890 104 581  
Siège social : 2/4 rue Konrad Adenauer 77 600 Bussy-Saint-Georges  
Tél : 01 60 54 23 79 - E-mail : bussysaintgeorges@laforet.com

## Ventes – Barème à compter du 1er juillet 2022

### **Honoraires de transaction** (Hors cas particulier\*- Voir ci-dessous)

Prix de vente	Honoraires TTC
De 0 à 15 000€	1 500€
De 15 001 à 75 000€	Forfait TTC minimum de 7 000€
De 75 001 à 1 000 000 €	Forfait de 5 000 TTC + 2 % du prix de vente
Prix supérieur à 1 000 000 €	3 % du prix de vente

### CAS PARTICULIERS

Parkings et Boxes	
< 10 000€	1 500€ Unitaire
De 10 001 à 20 000€	2 000€ Unitaire

Les honoraires sont à la charge **du vendeur**, sauf stipulation contraire prévue au mandat.

Cette information est donnée avant toute présentation d'un bien. Si les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, mention en est faite dans l'annonce.

### **\*Cas particulier** → Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

### → Honoraires au titre d'un mandat de vente détenu par une autre agence immobilière et pour lequel nous avons reçu une délégation de mandat :

- Les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant signé le mandat initial. Le consommateur peut obtenir des informations sur ces honoraires sur simple demande à l'accueil.



La Belle Agence SAS de 7 500€ - RCS Meaux 890 104 581  
Siège social : 2/4 rue Konrad Adenauer 77 600 Bussy-Saint-Georges  
Tél : 01 60 54 23 79 - E-mail : bussysaintgeorges@laforet.com

## Locations – Barème à compter du 1er juillet 2022

### Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989 :

- **Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail** : 10€ TTC /m2 de surface habitable à la charge du locataire et 10€ TTC /m2 de surface habitable à la charge du bailleur
- **Etat des lieux d'entrée** : 3€ TTC /m2 de surface habitable à la charge du locataire et 3€ TTC /m2 de surface habitable à la charge du bailleur
- **Entremise et négociation à la charge du propriétaire** : un mois de loyer hors charges diminué des honoraires précités.
- **Renouvellement ou avenant baux d'habitation** : 150 € T.T.C. à la charge du locataire et du propriétaire.

### Honoraires pour les autres baux :

- **Habitation (Hors résidence principale)** : 10% HT du loyer triennal hors charges + TVA 20% à la charge du Preneur.
- **Commerciaux** : 10% HT du loyer biennal hors charges, +TVA 20% à la charge du Preneur.

## Prestations particulières – Barème à compter du 06 janvier 2022

### Autres prestations :

Avis de valeur locative écrit : 90 € TTC à la charge du demandeur